

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 5 juillet 2022, a adopté le règlement suivant :

1354-2022 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 549 600 \$ - TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR LA RUE SAINTE-MARIE AFIN DE DESSERVIR LE LOT 4 548 697

La Municipalité a reçu le 10 novembre 2022, l'approbation requise par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site Web de la Municipalité : [Règlement d'emprunt numéro 1354-2022](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 16 novembre 2022.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe